



**SEANCE D'ESSAIS PRIVES**  
**Samedi 14 Mars de 9h00 à 19h00**

**DEMANDE D'INSCRIPTION**

A retourner par courrier à : **Auto-Cross Mauronnais - Mr Christian PERRICHOT- Lescu - 56430 MAURON**  
**avant le 7 mars 2009**

Accompagné du montant de droit de piste (30 Euros) + montant du(des) repas du midi éventuel(s)

Pilote

NOM	PRENOM
-----	--------

Adresse complète

Code Postal	Ville
-------------	-------

N° Transpondeur	Tel Fixe	Portable	Fax
-----------------	----------	----------	-----

Numéro de Licence	Code ASA	Club ou Ecurie
-------------------	----------	----------------

Discipline **AUTO-CROSS**  **SPRINT-CAR**

Véhicule

Marque	Type Moteur	Cylindrée (1)
--------	-------------	---------------

(1) la cylindrée à indiquer est la cylindrée de base exacte, multipliée par le coefficient 1,7 dans le cas d'un moteur turbo suralimenté

Division	Catégorie
D2 ou D3 Auto-Cross	2 Litres ou Libre
D1,D2,D3 Sprint-Car	pour l'Auto-Cross

Numéro du Passeport Technique			Poids
Transmission	4X4	4X2	
Moteur Turbo	OUI	NON	

N° de course habituel

Le concurrent certifie que tous les renseignements portés ci-dessus sont exacts. Il déclare avoir pris connaissance des réglementations de la F.F.S.A. , et il s'engage à les respecter. Il accepte également les contrôles anti-dopage qui pourraient être faits.

Le véhicule pourra faire l'objet de contrôle(s) technique(s) inopiné(s) et devra se présenter avec un passeport valide le jour de la séance.

Fait à  
le

Signature

contact & infos : [parcpilotes.acm@orange.fr](mailto:parcpilotes.acm@orange.fr)

**Réservation(s) repas du midi**

Côte de porc, frites  
Pâtisserie  
Café

} 6 €

nombre de repas réservé(s)

*les réservations non réglées  
ne sont pas enregistrées*

cadre réservé à l'organisation					
Inscription reçue le	Règlement		Heure de convocation	Observations	Numéro attribué pour la séance
	Montant	Nature			



**Auto Cross Mauronnais**  
7, rue Brizeux  
56430 MAURON

### **Séance d'essais privés du Samedi 14 Mars**

## **REGLEMENT PARTICULIER :**

Sont admis à cette séance :

- Les pilotes licencié FFSA (présentation de la licence demandée).
- Les véhicules homologués des catégories Auto Cross D2 & D3, ainsi que des catégories Sprint Car D1, D2 & D3. La présentation du passeport FFSA du véhicule sera exigée.

Organisation de la séance :

- La présente séance se déroulera le Samedi 14 Mars 2009 de 9h00 à 18h00, sur le circuit terre FFSA de La Planchette, 56430 MAURON. Cette séance est autorisée par l'arrêté municipal n° 200901.
- L'encadrement sportif de cette séance sera assurée par :  
Yohann GOUAULT, Président ACM  
Emmanuel Lecornu, Directeur Technique ACM  
Sébastien Barbier, Chronométrateur FFSA  
Monique Blain, Secrétaire ACM
- La séance se déroulera dans l'ordre suivant :
  1. Sprint Car D2
  2. Sprint Car D3
  3. Auto Cross D2 2Litres
  4. Auto Cross D3 2Litres
  5. Sprint Car D1
  6. Auto Cross D2 Libre
  7. Auto Cross D3 Libre
- Les pilotes se présenteront en grille de départ dans l'ordre affiché sur le panneau situé au pied de la tour de contrôle.
- Chaque pilote disposera de 5 tours lancés, en solo, pour effectuer sa séance d'essais. Le nombre de séances est fixé à 6.
- Le premier passage sur la ligne de chronométrage se fera au pas, afin de vérifier le bon fonctionnement du transpondeur. En cas de dysfonctionnement le pilote sortira en bout de ligne droite s'il désire réparer son matériel de chronométrage.
- Il n'y aura pas d'arrosage de la piste.
- Les temps de chaque catégorie seront publiés à la tour de contrôle, au plus tard 30 minutes après le passage du dernier véhicule de la catégorie. Les temps seront pris par un chronométrateur officiel FFSA.

Contrôles & sanctions :

- Chaque pilote devra être équipé d'équipements de sécurité homologués (casque, combinaison, gants, bottines, cagoule), le non port de ces équipements entrainera l'exclusion du pilote de la séance.
- Les véhicules devront être présentés avec un passeport valide le jour de la séance. La non-conformité avérée, entrainera l'exclusion immédiate de la séance.
- Les pilotes accepteront également les contrôles anti-dopage et alcootest qui pourraient être faits. La non-soumission à ces tests entrainera l'exclusion immédiate de la séance. En cas de contrôle positif, le pilote exclu de la séance.

**DECHARGE DE RESPONSABILITE**

J'accepte sans réserve les termes du Règlement Particulier et notamment les dispositions relatives aux assurances dont j'ai compris la description ainsi que la portée des garanties. J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens. Je décharge l'Auto Cross Mauronnais, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens et qui ne seraient pas indemnisés par les assurances souscrites par l'Organisateur à cette occasion.

**Approbations :**

- Le présent règlement particulier, ainsi que la décharge de responsabilité seront acceptés par chaque pilote participant.
- Le non émargement interdit au pilote, de participer à la séance. Son droit de piste sera conservé par l'organisation.

Pour l'ACM,  
Yohann GOUAULT



*Signature du pilote :*

*Précédé de la mention « lu et approuvé »*

**Date :**